

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 24 novembre 2022****REÇU****01 DEC. 2022****DÉLIBÉRATION n° 2022-43****S/P ROCHEFORT****AUTORISATION DU PRÉSIDENT A DEPOSER UN DOSSIER DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET D'ANDES « LA COMPAGNIE DES GOURMANDS »**

<b>Nombre de membres :</b>			L'an deux-mil-vingt-deux, le 24 novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	17	20 (dont 3 pouvoirs)	
<b>Quorum : 15</b>			
<b>Présents :</b> Serge AUGER, Danielle BALLANGER, Evelyne BAUDOUIN, Gilbert BERNARD, Pascale BERTEAU, Philippe BODET, Christian BRUNIER, Chantal DARNEL, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Jean GORIOUX, Emmanuel JOBIN, Martine LLEU, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Georges TOURENC.			
<b>Absents / excusés :</b> Michel BOBIN, Marylise BOCHE, Catherine BOUTIN, Chrystèle BOURGEAIS (pouvoir à S. AUGER), Jacky BRILLOUET, Olivier DENECHAUD, Steve GABET, Jean-Pierre CHAPOT, Christelle GRASSO, Pascale GRIS (pouvoir à J. GORIOUX), Paul LEBOT, Martine LLEU, Jean-Michel SOUSSIN (pouvoir à C. BRUNIER).			
<b>Également présents à la réunion :</b> Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Rachel ALLART, Coordinatrice de l'épicerie solidaire			
<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marie-France MORANT			<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Convocation envoyée le :</b> 16 novembre 2022			<b>Visa de la Sous-Préfecture de Rochefort du :</b> <u>01/12/2022</u>
			<b>Date de publication sur le site internet :</b> <u>08/12/2022</u>

## **AUTORISATION DU PRESIDENT A DEPOSER UN DOSSIER DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET D'ANDES « LA COMPAGNIE DES GOURMANDS »**

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, informe que le CIAS, par le biais de son épicerie solidaire, souhaite répondre à un appel à projet lancé par ANDES avec son partenaire Ferrero, «La compagnie des gourmands», dont la date limite du dépôt de candidature est le 16 décembre prochain.

Les épiceries lauréates pourront se voir attribuer un financement pouvant aller jusqu'à 2 500 € qui pourra être utilisé pour financer l'installation ou l'aménagement d'une cuisine, l'achat d'électroménager ou de petit matériel de cuisine, la participations d'intervenants extérieurs ou l'achat de denrées nécessaires à la réalisation de ces ateliers.

Le programme "La Compagnie des Gourmands" est de proposer la mise en place d'ateliers cuisine aux enfants, accompagnés d'adultes, afin qu'ils partagent ensemble un moment de découverte autour de la cuisine.

Le principe est de laisser les enfants mettre la main à la pâte et qu'ils participent activement à l'élaboration des différents plats. Ils peuvent ainsi développer leur confiance en eux et leur pouvoir d'agir, grâce à la réalisation de recettes qui allient découverte du goût, alimentation saine et équilibrée, convivialité et gourmandise.

Les objectifs de la Compagnie des Gourmands sont :

- de faire ensemble et de rendre l'enfant actif : réalisation de 1 recettes simples ou ateliers pédagogiques ;
- manger des plats équilibrés et gourmands : découverte des bons réflexes alimentaires, dégustation du repas sur place
- de partager un moment convivial en famille / entre clients bénéficiaires.

Le CIAS souhaite donc remettre en place ces ateliers cuisine parents/enfants qui ont dû être mis en suspens ces deux dernières années en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19.

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur la présente délibération.

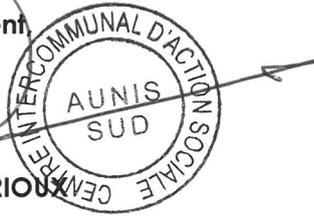
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- autorise le Président à déposer un dossier de candidature auprès d'ANDES dans le cadre de l'appel à projet "La compagnie des gourmands",
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères, le 24 novembre 2022

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance

Marie-France MORANT



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.